

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	18
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	19
	Date de convocation	:	26/05/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juin 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. DUBOS, BATS, Mme LEGLISE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, M. LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etait excusé : M. DUCASSE, Mme ROLLIN, M. MARSAN (a donné procuration à M. DEHEZ), Mme LEFORT.

Etaient absents : M. LAMOTHE.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Irrigation
de la région de Meilhan**

--- o0o ---

Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la région de Meilhan –qui dessert un quartier de Tartas- recherche un agent à temps non complet pour assurer la surveillance des stations et la réparation des bornes d'irrigation pendant la saison d'été.

La mise à disposition d'un agent communal de TARTAS, à mi-temps, a été proposée au syndicat qui l'a acceptée. Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer à son tour sur cette proposition.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la mise à disposition du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la région de Meilhan de l'agent communal Laurent MEUNIER, adjoint technique 2^o classe.

Son temps de travail auprès du syndicat sera égal à un mi-temps soit à une semaine sur deux, du 7 juin au 30 septembre 2010 maximum.

Le syndicat remboursera à la commune de TARTAS la moitié des rémunérations et indemnités éventuelles perçues par l'agent, charges comprises.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES